



RECOMMANDATIONS HYGIÈNE ET MESURES BARRIÈRES POUR LES MAISONS D'ASSISTANT-ES MATERNEL-LES DANS LE CADRE DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Il est aujourd'hui nécessaire dans ce contexte épidémique d'adapter quotidiennement nos pratiques et de mettre en place des gestes barrières pour se protéger et protéger les enfants accueillis.

Ces gestes sont particulièrement difficiles à appliquer avec de jeunes enfants et notamment les gestes de distanciation sociale. Ils sont d'autant plus délicats à assumer au quotidien que le besoin affectif des enfants constitue un de leurs besoins essentiels et qu'ils peuvent aussi être perturbés par l'ambiance familiale de confinement.

Beaucoup d'entre eux vont retrouver leur référent assistant-e maternel-le après une longue absence. Quel que soit le contexte, l'enfant aura toujours besoin de câlins et de moments de proximité.

Rappel : Le Covid-19 est une infection respiratoire virale qui se transmet d'homme à homme. Il n'existe pas de symptômes spécifiques, ceux-ci sont très variables d'une personne à une autre.

MODES DE TRANSMISSION

Dans le cadre de l'épidémie actuelle, la transmission se fait de la même manière que celle d'une grippe saisonnière :

- par la voie aérienne, c'est-à-dire par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou des postillons (par une exposition de 15 minutes à moins d'un mètre),
- par le contact rapproché avec une personne infectée (lorsqu'on l'embrasse ou qu'on lui serre la main),
- par le contact avec des surfaces et objets touchés par une personne contagieuse (ex. : poignée de porte, interrupteurs, téléphone portable...)

Rappelons que contrairement aux situations observées avec de nombreux virus respiratoires, les enfants semblent moins porteurs du Sars-Cov-2 que les adultes et les données disponibles sur la contagiosité des enfants entre eux et vers les adultes sont rassurantes, en particulier pour les jeunes enfants.

À condition d'appliquer les mesures barrières, le retour en collectivité ne semble pas représenter un risque significatif pour des adultes contact.

MESURES-BARRIERES



• HYGIÈNE DES MAINS

→ **Pour les assistant-es maternel-les**

- Se laver les mains systématiquement pendant 30 secondes et s'essuyer avec une serviette à usage unique.
- Retirer les bijoux des mains et des poignets

À quels moments ?

- Le matin avant tout contact avec les enfants.
- Après tout contact avec l'un des parents.
- Avant tout contact avec un aliment.
- Avant chaque repas.
- Avant et après chaque change.
- Après avoir accompagné un enfant aux toilettes.
- Après être allé aux toilettes.
- Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué.
- Après toute manipulation d'un masque.

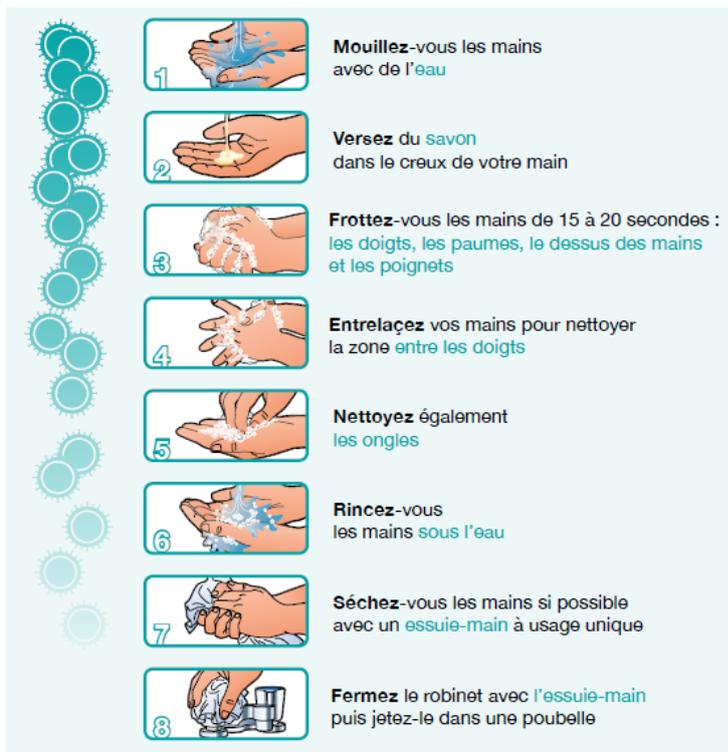
→ **Pour les enfants**

Autant que possible, le lavage des mains doit être appliqué :

- à l'arrivée de l'enfant,
- avant chaque repas,
- avant chaque sieste,
- après être allé aux toilettes.

Il est déconseillé d'empêcher les petits de porter leurs mains à la bouche car ils sont en pleine phase d'exploration orale nécessaire à leur développement

Rappel d'un lavage efficace : au moins 30 secondes en portant une attention particulière aux zones oubliées (ongles, dos de la main, sillons interdigitaux)



→ **Comment utiliser les solutions hydro-alcooliques ?**

Il est possible d'utiliser des solutions hydro-alcooliques (SHA) pour les professionnel·les en alternative au lavage des mains. Il faut cependant, pour un usage efficace, avoir les mains sèches et non souillées, ou non poudrées. Un lavage doux des mains (avec un savon liquide) doit être effectué lorsque les mains sont visiblement souillées. Pour les enfants, les SHA sont d'utilisation complexes et il existe un risque d'ingestion accidentelle, voire volontaire.

Attention au manuportage sur son propre visage : Il est nécessaire d'éviter de se toucher le nez, la bouche et la zone autour des yeux (ce que l'on fait en temps normal 20 fois par heure).

• PORT DU MASQUE

Attention : Les enfants de moins de 6 ans ne doivent pas porter de masque.

Les professionnel·les de la petite enfance doivent porter des masques grand public (masque en tissu lavable et réutilisable).

Ces masques ne peuvent être utilisés que quelques heures, il est donc impératif d'en avoir plusieurs à sa disposition. Ce masque doit être lavé tous les jours à 60° pendant 30 minutes et si possible séché au sèche-linge, sinon il est possible de le sécher en le repassant.

L'usage de ces masques tissu lavables réutilisables peut-être conseillé :

- lors de la présence du parent,
- pour un change,
- pour un nettoyage de nez ou moucher un enfant,
- pour un câlin, consoler un enfant qui pleure et donc postillonne,
- pour donner un biberon et pour tout soin de proximité avec un enfant.

→ **Quelles sont les recommandations de l'Agence Française de Normalisation ?**

<https://www.afnor.org/actualites/coronavirus-telechargez-le-modele-de-masque-barriere>

<https://masques-barrieres.afnor.org>



- Les masques doivent être ajustés et couvrir la bouche et le nez.
- Les mains ne doivent pas toucher le masque quand il est porté.
- Le sens dans lequel il est porté doit être impérativement respecté.
- La bouche et le nez ne doivent jamais être en contact avec la face externe du masque.
- Un lavage des mains est impératif après avoir retiré le masque.
- En maison d'assistant-es maternel·les, le port de masques est à privilégier sur des temps plus longs du fait de la proximité entre adultes.

Attention : Dans tous les cas, le port du masque ne dispense pas dans la mesure du possible du respect de la distanciation sociale et, dans tous les cas, de l'hygiène des mains.

Les modalités de mise à disposition de ces masques sont à l'étude par le Ministère.

• HYGIENE RESPIRATOIRE

- Utiliser un mouchoir à usage unique à jeter immédiatement après chaque usage, dans une poubelle avec couvercle.
- Utiliser des mouchoirs en papier jetables pour s'essuyer le nez.
- Se couvrir la bouche et le nez en cas d'éternuement ou de toux.
- Tousser et éternuer dans son coude.

• DISTANCIATION SOCIALE

→ Avec les enfants accueillis

- Lorsque que cela est possible, préserver une distance d'au moins un mètre entre professionnel·les et entre professionnel·les et enfants.
- Lorsque les enfants sont dans les bras, éviter autant que possible le face-à-face et de toucher leur visage et leurs mains. Si cela n'est pas possible, penser à se laver les mains juste après.

→ Avec les parents

- Accueillir les parents à l'entrée de la maison d'assistant·es maternel·les.
- Mettre en place une organisation permettant de respecter un mètre de distance entre les parents (traçage au sol). Pour les plus petits, un passage de bras à bras aux assistant·es maternel·les est autorisé.
- Limiter le temps de transmission à l'essentiel et privilégier les messages par voie électronique.
- Dans la mesure du possible, éviter que les parents se croisent.
- Prévoir si possible un doudou et une tétine dédiés à la MAM.

HYGIENE DES LOCAUX

- Aérer régulièrement les locaux (matin, soir, avant et après la sieste).
- Nettoyer tous les jours les sols et les surfaces en partant des zones les plus propres vers les zones les plus sales.

- Pour la désinfection, utiliser les détergents et désinfectants habituels ou de l'eau de javel diluée à 2,6% dans 4 litres d'eau. La plupart des désinfectants ménagers courants devraient être efficaces s'ils respectent la norme de virucide pour les virus enveloppés. Suivre les instructions du fabricant pour tous les produits de nettoyage et de désinfection : concentration, méthode d'application et temps de contact, etc.)
- Nettoyer et désinfecter les surfaces inertes deux à trois fois par jour : plan de change, poignées de portes, interrupteurs, téléphone, tables, chaises, lits, mobiliers...
- Nettoyer tous les jours le matériel utilisé sans oublier les cuvettes de toilettes et pots individuels, le matériel de cuisine et les jouets, en portant une attention particulière à ceux pouvant être portés à la bouche.
- Vider tous les jours les poubelles et autres conditionnements.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en papier et savon.
- Changer le linge dès que nécessaire (bavoirs, draps, gants, turbulettes et serviettes individuelles) et les laver à 60°.

Ce travail d'entretien répété ne doit pas faire oublier de bien ranger les produits d'entretien.

Dans l'organisation quotidienne de la MAM, ce temps d'entretien des locaux et du matériel va être très augmenté et cela doit être réfléchi par rapport à une bonne qualité d'accueil. Il sera nécessaire d'en parler avec les parents pour leur expliquer les contraintes actuelles de votre activité.

Rappel : Le virus peut survivre quatre heures environ sur une surface sèche et jusqu'à 12 heures sur une surface humide.

ORGANISATION QUOTIDIENNE

Afin de limiter les contacts, respecter le plus possible la prise en charge de l'enfant par son assistant·e maternel·le référent·e au cours de la journée.

• A L'ARRIVEE DES ENFANTS

- Limiter les échanges sur les besoins de l'enfant (heure du dernier biberon, heure de réveil...)
- Si un échange plus long est nécessaire, proposer un temps d'échange téléphonique pendant le temps de sieste ou après le départ des enfants le soir.
- Demander au parent si l'enfant est fiévreux. Si oui, ne pas l'accueillir et demander au parent de joindre son médecin traitant.
- Les poussettes, cosy et sièges auto doivent rester à l'extérieur de la MAM.
- Laver les mains des enfants et les tétines s'ils en ont.

• EN DEBUT DE JOURNEE

- Déchausser l'enfant et demander aux parents de fournir des chaussons qui resteront à la MAM.
- Demander aux parents de fournir un paquet de couches neuf non entamé, ainsi que suffisamment de vêtements de rechange qui resteront à la MAM.
- Pour les enfants au biberon, une boîte de lait et des biberons uniquement pour la MAM.
- De façon générale, limiter le plus possible le va-et-vient des objets entre le domicile des familles et la MAM.

• PENDANT LA JOURNEE

→ Pour les repas

- Conseiller aux parents qui fournissent les repas un entretien quotidien du sac isotherme de transport (eau + liquide vaisselle et rinçage) et déposer le repas dans une boîte hermétique facilement lavable. Le réfrigérateur doit être nettoyé intégralement une fois par semaine et la poignée tous les jours.
- Pour l'installation des enfants à table, essayer de mettre une certaine distance entre les enfants en veillant à ce qu'ils ne partagent pas leurs aliments, si possible et selon le nombre d'enfants, installer deux tablés ou prévoir deux services.
- Si un enfant doit être aidé pour son repas, se mettre sur le côté et pas en face-à-face.
- Disposer de couverts identifiés pour chaque enfant, non partagés. La serviette de table doit être changée et lavée à chaque repas.
- Laver la vaisselle au lave-vaisselle ou sinon utiliser de l'eau très chaude avec un lavage long et soigneux.

→ Pour les changes

- Utiliser une serviette par enfant. Elle doit être changée quotidiennement et plus si elle est souillée.
- Décontaminer le matelas de change entre chaque enfant.

→ Pour les activités et jeux

Jouer est vital pour l'enfant et pour son développement et jouer sans rien n'est pas possible avec des enfants petits, d'âge, de niveau de développement et d'intérêt différents.

- Éviter autant que faire se peut les regroupements et contacts entre enfants de familles différentes. Les empêcher de façon stricte est impossible.
- Privilégier les jeux d'extérieur dès que la météo le permet.

- Supprimer les jouets non lavables (comme les puzzles en carton, livres papier qui sont mordillés). Les jeux et leurs contenants peuvent être lavés au lave-vaisselle ou lave-linge selon leur taille ou dans un bac à douche. Il n'est pas nécessaire d'utiliser un décontaminant spécifique mais préférer les produits autorisés pour usage alimentaire qui ne seront pas toxique si l'enfant porte le jouet à sa bouche.
- Constituer pour chaque jour des bacs de jeux et jouets en nombre réduit et les changer chaque jour ce qui permet le lavage et maintient l'intérêt des enfants.

→ **Pour le sommeil**

- Veiller à bien affecter un lit à chaque enfant et espacer les lits d'au moins un mètre.
- Aérer les pièces de la maison et notamment les chambres avant et après les temps de sieste.

EQUIPEMENT PROFESSIONNEL

Il est nécessaire que les assistant·es maternel·les puissent avoir une tenue de travail réservée à leur exercice professionnel ainsi qu'une tenue de rechange et des chaussures dédiées à la MAM nettoyées et désinfectées quotidiennement.

Après sa journée de travail, il est préconisé de prendre une douche sur son lieu de travail si cela est possible et sinon dès son arrivée au domicile.

Un lavage de sa tenue de travail à 60° pendant 30 minutes est nécessaire chaque soir.

CONDUITE À TENIR EN CAS DE SYMPTÔMES COVID-19

→ **Si un enfant présente des symptômes évocateurs du Covid-19** (fièvre et/ou maux de tête et/ou courbatures et/ou toux, difficultés à respirer) : prendre sa température.

- Si son état de santé vous inquiète : appeler le SAMU - en composant le 15.
- Si son état ne vous inquiète pas : isolement et surveillance en attendant l'arrivée des parents.

Dans tous les cas, il est nécessaire de prévenir les parents.

Pour rappel, l'infection à coronavirus est bénigne pour la très grande majorité des enfants.

→ **Si un·e professionnel·le de la MAM a des signes évocateurs du Covid-19** :
Il/elle doit impérativement s'isoler, rentrer chez lui/elle et prévenir son médecin traitant.

En cas de confirmation d'un cas d'infection au Covid-19 chez un-e professionnel-le de la MAM ou un enfant accueilli, les consignes de nettoyage à respecter sont celles définies dans la fiche ministérielle de la DGCS du 1^{er} avril 2020.

**CES RECOMMANDATIONS SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ADAPTÉES EN FONCTION
DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES QUI ÉVOLUENT DE JOUR EN JOUR.**

Sources :

Préconisations relatives à l'adaptation des mesures barrières et de distanciation sociale à mettre en œuvre en population générale, hors champs sanitaire et médico-social, pour la maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-2, Haut Conseil de la santé publique, 24 avril 2020

Modes d'accueil du jeune enfant et accueil des enfants de 0 à 3 ans de personnels prioritaires dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid 19, Direction Générale de la Cohésion Sociale, 1er avril 2020